L'ABEILLE.

PAR BOLLIT, MAGNE, & CO.

NO. 91, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

Deux piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; des piastres pour la feuille prise pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour tout le temps, lorsque l'abonné de Nouvelle-Orléans n'a pas donné ordre de la discontinuer avant que les cinq piastres aient été dépensées. Les abonnés qui ne sont pas réglés au moment payé, se verront mis par écrit, sans avertissement, devoir se donner ainsi par discontinué au bureau de l'Abeille, et seront poursuivis pour leur abonnement et arriérés, sans avertissement, devoir être payé comme une nouvelle chanson, ou comme un vieux chapeau, ou comme une vieille dette, ou comme une vieille dette, ou comme une vieille dette